

République Française
Département Haute-Corse
Commune de FURIANI

Séance du 16 septembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
Date de la convocation		
09/09/2021		
Date d’Affichage		
17/09/2021		

L’an deux mil vingt et un

DCM N°2021-71

Et le seize septembre

à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s’est réuni en séance publique en présentiel sur convocation de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

22 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, MALAFRONTÉ Christine, SILVESTRI Dominique, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie-Christine, UGOLINI Nuria, VEISON-MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, PORTA Marine, MARTEL Enzo.

6 Membres absents excusés (procurations) :

M. BIAGGINI Jean a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis
M. BATTESTI Gilles a donné procuration à Mme GIAMARCHI Marie-Dominique
M. PASQUALINI Maurice a donné procuration à Mme DARNAUD Laure
M. MALPELI Stéphane a donné procuration à Mme ALBERTINI Francine
M. GIAFFERI Michael a donné procuration à M. SILVESTRI Dominique
Mme FICO Aurélie a donné procuration à M. MARTEL Enzo

1 Membre absent : M. LECA Jean-Louis

Madame Francine ALBERTINI est nommée secrétaire

Objet de la délibération
Transfert de
compétence Fourrière

Madame Marie-Dominique GIAMARCHI, 2^{ème} Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal :

VU les articles L.5211-5, L.5211-17 et L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l’arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d’Agglomération de Bastia ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de Communauté d’Agglomération de Bastia en date du 02 avril 2021 modifiant les statuts en y ajoutant la compétence supplémentaire « construction d’une fourrière-refuge et participation au fonctionnement du refuge communautaire pour animaux, notamment pour l’attribution de subventions au(x) tiers retenu(s) pour la gestion de l’équipement » ;

CONSIDERANT que la volonté de Communauté d’Agglomération de Bastia n’est pas d’assurer la gestion directe du refuge animal ainsi créé mais de la confier à un tiers de type association ou fondation ;

CONSIDERANT la demande formulée par le Conseil Communautaire (CAB) aux Conseils Municipaux des communes membres de bien vouloir prendre une délibération concordante ;

OUI l’exposé de Madame Marie-Dominique GIAMARCHI et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

APPROUVE

La modification des statuts de Communauté d'Agglomération de Bastia – telle que prévue dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 02 avril 2021 - par l'ajout de la compétence supplémentaire : « construction d'une fourrière-refuge et participation au fonctionnement du refuge communautaire pour animaux, notamment pour l'attribution de subventions au(x) tiers retenu(s) pour la gestion de l'équipement ».

AUTORISE

Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONNETTI

